

Je souhaite faire des travaux pour...



1 Cheminée
Climatisation
DP

2 Toiture
Fenêtre de toit
DP

3 Panneau
solaire
DP

4 Fenêtre
Porte
DP

5 Volet
Garde Corps
DP

6 Clôture
DP

7 Portail
Portillon
DP

8 Ravalement
de façade
DP

9 Isolation thermique
par l'extérieur (ITE)
DP

DP Déclaration préalable
PC Permis de construire



De manière générale, tout projet de travaux qui modifie l'aspect extérieur du bâtiment nécessite l'obtention d'une autorisation d'urbanisme délivrée par la commune.

La déclaration de vos travaux assure que votre projet est légal. Un dossier à jour et conforme vous facilitera vos futures démarches de vente.

14 Annexe
(serre, pergola, abri de jardin...)
DP < 20 m²
PC > 20 m²

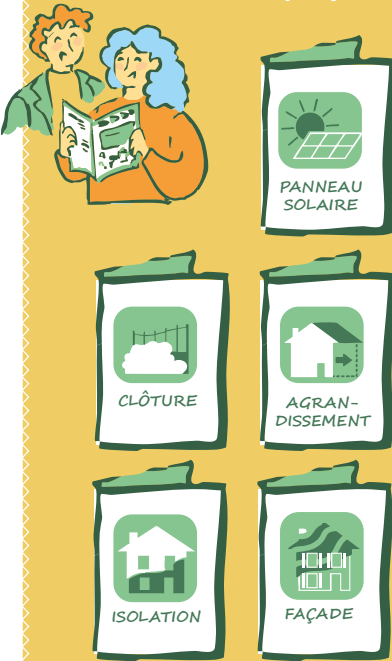
13 Piscine
DP > 10 m²
PC avec couverture > 1m80 de haut

12 Extension
(surélévation, véranda...)
DP > 5 m² et < 20 m²
PC > 20 m²

11 Aménagement des combles
Transformation du garage en pièce de vie
DP

10 Changement de destination
(ex: commerce en logement)
DP
PC s'il s'accompagne de travaux de modification de l'aspect extérieur ou de la structure porteuse du bâtiment

Des guides pratiques existent aussi pour vous accompagner dans vos projets :



© Imprimerie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole - 49100 Angers / Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires / Références : Man Navarion Illustration : Sylviane Brémond (créa.) / 04-2026 / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE